



FREQUENTLY ASKED QUESTIONS ABOUT PERMISSION TO BE CONTACTED FOR RESEARCH

1. What is meant by “research”?

In health care, research means we study medical conditions and treatments so we can gather information, analyze it and test it. We want to improve treatments so we can provide the highest quality of care to our patients.

2. Why do The Ottawa Hospital and the University of Ottawa Heart Institute review health records?

So we can improve patient care. To do this, your health records may be reviewed for research, quality improvement and educational purposes. Before we can do research, the Research Ethics Board must approve our research plan and we must follow all privacy laws. Only then may we review any health records to see if they might fit into our research study. If we find that your health record might fit in, we would like your permission to contact you to discuss the study.

3. Why do you want my permission to be contacted by research staff?

Under privacy laws, our research staff cannot contact you at all unless they have your permission first.

4. Does giving my permission mean I agree to take part in a research project?

No. Giving your permission does NOT mean you agree to take part. Saying “Yes” just means researchers may contact you to see if you want to take part.

5. What kind of research may I be asked to take part in?

The hospital and the Heart Institute do research in all areas of health care – any medical condition or treatment may be studied. You may be asked to take part in studies that involve filling out simple surveys, collecting laboratory samples, taking data from you or your medical record, or trying new treatments.

6. What will happen if I don't give permission to be contacted?

Nothing. It will not affect your care in any way.

7. What should I do if I change my mind and don't want to be contacted after all, or if I want more information about privacy or research?

Let your doctor or nurse know so he or she can make sure your record gets revised. You may also contact:

- **Hospital's Privacy Office:** phone 613-739-6668; fax 613-761-4740; email privacy@toh.on.ca
- **Heart Institute's Privacy Office:** phone 613-798-5555 ext. 13575
- **Research Ethics Board:** phone 613-798-5555, ext. 16719
- **Websites:** www.ottawahospital.on.ca, www.ohri.ca/patients, www.ottawaheart.ca



QUESTIONS SUR LE CONSENTEMENT À ÊTRE CONTACTÉ AU SUJET DE LA RECHERCHE

1. Que signifie le terme « recherche »?

En santé, une recherche est une étude qui porte sur des problèmes de santé et des traitements dans le but d'obtenir des renseignements, de les analyser et de les tester. Nous voulons améliorer les traitements afin d'offrir les meilleurs soins que possible à nos patients.

2. Pourquoi L'Hôpital d'Ottawa et l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa examinent-ils les dossiers médicaux?

Ils examinent les dossiers médicaux afin d'améliorer les soins aux patients. Pour ce faire, il se peut que nous ayons besoin de consulter vos dossiers médicaux à des fins de recherche, d'amélioration de la qualité ou de formation. Avant d'entreprendre une recherche, le Conseil d'éthique de la recherche doit approuver notre plan de recherche et nous devons respecter toutes les lois sur la protection de la vie privée. C'est seulement à partir de là que nous pouvons consulter des dossiers médicaux de patients pour voir s'ils pourraient être admissibles à notre projet de recherche. Si nous déterminons que selon votre dossier vous pourriez être un bon candidat, nous voudrions pouvoir vous contacter pour en discuter.

3. Pourquoi avez-vous besoin de mon consentement pour que le personnel de recherche communique avec moi?

Selon les lois sur la protection des renseignements personnels, le personnel de recherche doit d'abord obtenir votre consentement avant de pouvoir communiquer avec vous.

4. Si je donne mon consentement, cela signifie-t-il que j'accepte de participer à un projet de recherche?

Non. Cela ne veut PAS dire que vous acceptez de participer au projet. Vous acceptez seulement que les chercheurs communiquent avec vous pour voir si vous voulez participer.

5. À quel type de recherche pourraient-ils me demander de participer?

L'Hôpital et l'Institut de cardiologie font des recherches dans tous les domaines de la santé. Toute maladie et tout traitement peut faire l'objet d'une étude de recherche. Selon le projet, les chercheurs pourraient vous demander par exemple de remplir des questionnaires simples de vous soumettre à un prélèvement d'échantillons pour leur analyse en laboratoire, de fournir des données ou des renseignements de votre dossier médical ou d'essayer un nouveau traitement.

6. Qu'arrivera-t-il si je ne donne pas mon consentement pour être sollicité?

Rien. Votre refus n'aura aucun effet sur vos soins.

7. Que faire si j'accepte et que je change d'idée par la suite ou si j'aimerais en savoir plus sur la protection des renseignements personnels ou la recherche?

Informez-en votre médecin ou infirmière pour qu'il ou elle puisse modifier votre dossier. Vous pouvez aussi communiquer avec les organismes suivants :

- **Bureau de la protection de la vie privée et de l'information de l'Hôpital** : tél. 613-739-6668; téléc. 613-761-4740; courriel info.privee@lho.on.ca
- **Bureau de la protection de la vie privée et de l'information de l'Institut de cardiologie** : tél. 613-798-5555, poste 13575
- **Conseil d'éthique de la recherche** : tél. 613-798-5555, poste 16719
- **Sites Web** : www.hopitalottawa.on.ca, www.ohri.ca/patients, www.ottawaheart.ca